

33° RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE

REGLEMENT PARTICULIER

ITINERAIRE HORAIRE



SAINTONGE

15-16-17 Juillet 2022

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES DE SAINTONGE 15.16.17. JUILLET 2022.

ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :6 juin 2022
Ouverture des engagements :6 juin 2022
Clôture des engagements : 4 juillet 2022 minuit
Parution du carnet d'itinéraire : 9 juillet 2022
Dates et heures des reconnaissances : 9 et 10 juillet 9h00/12h00 - 14h00/20h00 15 juillet 9h00/12h00 - 14h00/23h00
Vérifications des documents le : 15 juillet de 16h00 à 20h00 parc expos Saintes
Vérifications des voitures le :15 juillet de 16h30 à 20h30 parc expos Saintes
Heure de mise en place du parc de départ le :15 juillet à 16h30 parc expos Saintes
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :15 juillet à 19h30 parc expos Saintes
Publication des équipages admis au départ	15 juillet à 21h00 parc expos Saintes
Publication des heures et ordre de départ.....	15 juillet à 21h00 parc expos à Saintes
Départ de :	Saintes parc expos..... 16 juillet 2022. 8h00 (1^{er} VHC)
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} section et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} section le :...	16 juillet à 12h00 parc expos Saintes
Arrivée à :	Saintes16 juillet 2022..... 21h181 ^{er} VHC.....parc expos Saintes
Vérification finale le:	16 juillet... à 22h50 Lieu : garage Praud 17 Fontcouverte
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye	30' au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent:
Remise des prix le :	17 juillet 2022..... à 11h00 Lieu : parc expos Saintes

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Saintonge .organise le 33^e rallye national PEA. de Saintonge en qualité d'organisateur administratif.

VISA LIGUE NOUVELLE AQUITAINE NORD **13/2022 EN DATE DU 15 AVRIL 2022**

VISA FFSA **391 EN DATE DU 1 JUIN 2022**

Comité d'Organisation

Président : Jacky Couturier.....

Membres : Ch .Gaudin – P .Paillé – D .Baudry – D . Bironneau – R. Cazaugade - Alex Guicheteau E.bougnaud

Secrétariat du Rallye, Adresse : Elisa BOUGNAUD 35 route de Salignac Goux 17800 Pérignac.....

Téléphone : 07-70-86-88-07 mail : asa.rallyedesaintonge@gmail.com

Permanence du Rallye : 7 juin au 14 juillet : secrétariat du rallye. 9h00 / 19H00

15 au 17 juillet : parc expos Saintes 9h00 / 22H00

Lieu, date, horaire :

Organisateur technique

Nom : ASA de Saintonge représentée par M. Couturier ou toute autre personne dûment mandatée.

Adresse : 2 rue des passeroses 17460 Préguiillac

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

PRESIDENT COLLEGE	J.Luc Phelipeau	9060	10-18
MEMBRE	Michele Meyer	2979	11-10
MEMBRE	Gilles Chabernaud	13554	11-01
DIRECTION COURSE	Guy Troncal	1056	10-21
ADJOINT PC	Alain Bonnaud	8481	10-18
ADJOINT PC	Philippe Daniel	50805	10-04
DR COURSE DELEGUE ES	J .Louis Mineur	29169	12-09
DR COURSE DELEGUE ES	J.Pierre Raymond	12215	10-04
MEDECIN CHEF	Philippe Reversac	112018	10-04
RELATION CONCURRENT	H .Louis Leguellaut	5555	11-04
RELATION CONCURRENT	Catherine Condemine	56617	10_18
COM. TECH. RESPONSABLE	J.Claude Brigaud	13558	11-17
COM. TECHNIQUE	Régis Bereau	136886	15-07
COM. TECHNIQUE	Luc gourdon	163936	12-02
COM. TECHNIQUE	Sebastien Blanchard	214917	11-10
COM. TECHNIQUE	Eric Gauthier	196863	10-15
RELATION PRESSE	Jacky Couturier	8316	11-04

1.2P. ELIGIBILITE

Le 33e Rallye national PEA de Saintonge compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2022 coefficient 3
- le championnat de la ligue régionale Nouvelle Aquitaine Nord 2022
- le challenge des notes d'or 2022

– 1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives. Qui auront lieu au parc des expos à Saintes ou un parc remorque sera mis à leur disposition. Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage PRAUD à Fontcouverte, le tarif horaire de la main d'oeuvre est de 60,00€ ttc.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P , CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standart FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 33e rallye PEA de Saintonge doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

4 juillet 2022 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à ...130 voitures maximum pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480,00 €
 - sans la publicité facultative des organisateurs : 960,00 €
- le chèque devra être libellé à l'ordre de : RALLYE DE SAINTONGE .

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. En cas de liste d'attente, seront pris en priorité les concurrents ayant acquitté leurs droits d'engagement.

3.3 p ordre des départs

conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la 2eme section sera établi selon le classement à l'issue de la 1ere ES hors pénalités .

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc des expos à Saintes seules les voitures munies de l'autocollant « ASSISTANCE » seront autorisées sur le parc d'assistance.

LE PARC ASSISTANCE SERA OUVERT AUX CONCURRENTS LE VENDREDI 15 JUILLET à PARTIR DE 8H00

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 : identification des voitures.

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Saintonge représente un parcours de 252 ,120 kms

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte ...8...épreuves spéciales d'une longueur totale de 140,00 kms

Les épreuves spéciales sont : 1-3-5-7- BUSSAC 24,700 KMS

2-4-6-8 ECOYEUX 10,300 KMS

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P RECONNAISSANCES

Elles sont autorisées les :

samedi 9 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 20h00

dimanche 11 juillet 2022 de.....9H00 à 12H00 – 14h00 à 20h00

vendredi 15 juillet 2022 de9H00 à 12h00 - 14h00 à 23h00

le ROAD-BOOK sera envoyé par mail à chaque équipage officiellement engagé

la semaine avant le week-end des reconnaissances

Confirmation d'engagement.

le nombre de passages autorisé sur chaque ES est de trois maximum.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2p les signes distinctifs des commissaires sont :

commissaires de route = combinaison orange

chef de poste = chasubles avec fonction imprimée

autres officiels = chasuble avec fonction imprimée.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

LES PRIX EN ESPECES SONT CUMULABLES

GROUPE :	4 à 6 partants	1er 100,00€	2e 75,00 €	3e 50,00€
	7 partants et +	1er 180,00€	2e 130,00	3e 90,00€

CLASSES	1 à 4 partants	1er 420,00 €		
	5 à 9 partants	1er 420,00 €	2e 170,00 €	
	10 et +	1er 420,00 €	2e 170,00 €	3e 70,00 €

des coupes ou trophées non cumulables seront remis :

- aux 3 premiers du scratch.
- au premier de chaque groupe.
- au premier de chaque classe.

la remise des prix se déroulera le dimanche 17 juillet à 11h00 au parc des expos à Saintes
un engagement gratuit pour l'édition 2023 sera offert à une copilote et un copilote par tirage au sort sur les concurrents **classés et présents** sur l'ensemble des deux rallyes.

RALLYE DE SAINTONGE

ITINERAIRES - HORAIRES

Samedi 16 juillet 2022

SECTION 1

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 0	Sortie Parc fermé/entrée assistance	0,00	0,00	0,00		8h00
	PARC ASSISTANCE				0h15	
CH 0 A	Sortie Parc Assistance	0,500	0,500	0,500		8h15
CH 1	Parking poids lourds Bussac	7,630	7,630	8,130	0h20	8h35
	NEUTRALISATION	0,100		8,230	0h03	
D. ES 1	Départ ES 1 BUSSAC	0,00				8h38
A. ES 1	Arrivée ES1 VC4 JUICQ	24,700				
STOP	VC 4 JUICQ	0,500				
CH 2	CHEMIN DE CHEZ MAROT VENERAND	4,500	29,700	37,930	0h45	9h23
	NEUTRALISATION	0,400		38,330	0h03	
D. ES 2	Départ ES 2 Chemin chez Marot Vénérand	0,00				9h26
A. ES 2	Arrivée ES 2 VC404 /chem rural Ecoyeux	10,300				
STOP	Stop parking cimetiére Ecoyeux	0,500				
CH 2 A	Parking Lycée Palissy Saintes	11,900			0h35	10h01
CH 2 B	Entrée parc regroupement Saintes	2,000	24,700	63,030	0h10	10h11
	PARC DE REGROUPEMENT					

SECTION 2

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 2 C	Sortie Parc regroupement/entrée assistance					13h00
	PARC ASSISTANCE			63,030	0h25	
CH 2 D	Sortie Parc Assistance	0,500	05,00			13h25
CH 3	Parking poids lourds Bussac	7,630	7,630	71,160	0h20	13h45
	NEUTRALISATION	0,100		71.260	0h03	
D. ES 3	Départ ES 3 chemin grand fief BUSSAC	0,00				13h48
A. ES 3	Arrivée ES 3 VC 4 JUICQ	24,700				
STOP	VC 4 JUICQ	0,500				
CH 4	Chemin de chez Marot VENERAND	4,500	29,700	100.960	0h45	14h33
	NEUTRALISATION	0,400		101.360	0h03	
D. ES 4	Chemin chez marot VENERAND	0,00				14h36
A. ES 4	Croisement VC 4 / chemin rural ECOYEUX	10,300				
STOP	Parking cimetiére ECOYEUX	0,500				
CH 4 A	Parking Lycée Palissy Saintes	11,900			0h35	15h11
CH 4 B	Entrée parc regroupement Saintes	2,000	24,700	126.060	0h10	15h21
	PARC DE REGROUPEMENT				0h30	

Section 3

CONTROLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 4C	Sortie Parc de Regroupement / entrée assistance PARC ASSISTANCE	0,00		126,060		15h51
					0h35	
CH 4D CH 5	Sortie Parc Assistance Parking poids lourds Bussac	05,00 7,630	0,500 7,630			16h26 16h46
	NEUTRALISATION	0,100		134,290	0h03	
D. ES 5	Départ ES 5 chemin du grand fief BUSSAC	0,00				16h49
A. ES 5	Arrivée VC 4 JUICQ	24,700				
STOP	VC 4 JUICQ	0,500				
CH 6	Chemin chez Marot VENERAND	4,500	22,300	163,990	0h45	17h34
	NEUTRALISATION	0,400		164,390	0h03	
D. ES 6	Chemin chez Marot VENERAND	0,00				17h37
A. ES 6	Croisement VC 404/chemin rural ECOYEUX	10,300				
STOP	Parking du cimetiere ECOYEUX	0,500				
CH 6A	Parking Lycée Palissy Saintes	11,900			0h35	18h12
CH 6B	Entrée Parc de regroupement	2,000	26,200	189,090	0h10	18h22
	PARC DE REGROUPEMENT				0h30	

SECTION 4

CH 6C	Sortie Parc de Regroupement / entrés assistance PARC ASSISTANCE	0,00		189,090		18h52
					0h30	
CH 6D CH 7	Sortie Parc Assistance Parking poids lourds Bussac	0,500 7,630	0,500 7,630			19h22 19h42
	NEUTRALISATION	0,100		197,220 197,320	0h20 0h03	
D. ES 7	Chemin du grand fief BUSSAC	0,00				19h45
A. ES 7	VC 4 JUICQ	24,700				
STOP	VC 4 JUICQ	0,500				
CH 8	Chemin chez Marot VENERAND	4,500	29,700	227,020	0h45	20h30
	NEUTRALISATION	0,400		227,420	0h03	
D. ES 8	Chemin chez Marot VENERAND	0,00				20h33
A. ES 8	Croisement VC 404/chemin rural ECOYEUX	10,300				
STOP	Parking du cimetiere ECOYEUX	0,500				
CH 8A CH 8B	Parking Lycée Palissy Saintes	11,900	24,700		0h35	21h08
	Entrée Parc fermé	2,000		252,120	0h10	21h18